

	<b>NOTE DE SERVICE</b>	NS-00944
	<b>BQ-Priorisation des tests de dépistage de la COVID-19</b>	Date de mise en application : 21/09/2020
<b>Direction du Laboratoire de Biologie Médicale</b> <b>Structure : Pôle Laboratoire</b>		Suivi par : Patricia FRANCK Téléphone : 03 83 15 55 19 Courriel : p.franck@chru-nancy.fr

*Seule la version électronique du document est valide*

### **Objet : Priorisation des tests de dépistage de la COVID-19.**

Afin de respecter les délais de rendus de résultats nécessaires à la meilleure prise en charge des personnes et à la demande de la Direction Générale de la Santé (DGS), le laboratoire de biologie médicale respectera l'ordre de priorité qui suit pour la réalisation des tests :

- **Priorité 1.** Examens à visée diagnostique (délai d'obtention des résultats : 24h)

Les personnes présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 ; les personnes disposant d'une prescription médicale, les personnes qui ont eu un contact à risque avec un cas confirmé ; les personnes identifiées par l'autorité sanitaire dans le cadre d'un dépistage organisé autour d'un cluster. Ces personnes bénéficient d'un test et **des résultats dans les 24H.**

- **Priorité 2. Examen à visée de dépistage autour d'une situation à risque** (délai d'obtention des résultats : 24h)

Les personnes exposées à une situation à risque et qui nécessitent des examens à visée de dépistage (lieux de travail ou de vie à risques, transit dans une zone de circulation active, professionnels exerçant dans les établissements et services médico-sociaux, etc.).

- **Priorité 3. Examen à visée de dépistage individuel pour convenance personnelle ou à visée de surveillance épidémiologique. Ces personnes peuvent se faire dépister mais ne sont pas prioritaires (délai de rendu de résultat en fonction de la capacité de traitement du laboratoire)**

Les personnes devant effectuer un test pour voyager ; les personnes incitées par leurs employeurs ; les personnes ayant participé à de grands rassemblements sans cas signalé, les personnes ayant bénéficié d'un dépistage de masse et n'entrant pas dans les priorités supérieures.

**Merci donc de bien vouloir indiquer lors du prélèvement le niveau de priorité 1, 2 ou 3 afin de faciliter l'orientation à la réception au laboratoire. A défaut, les tests seront classés en priorité 3. Merci de bien vouloir pré-trier les échantillons et les conditionner en sachet individuel, regroupés soit en carton soit en sachet 95Kpa, grand format.**

Fait à Nancy le 17 septembre 2020

Le responsable de structure et/ou le biologiste responsable de l'analyse  
Patricia FRANCK

<b>- DESTINATAIRES</b>
<b>Pour information :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Direction des sites du CHRUN (Sites Urbains, Site de Brabois, CCEG)</i></li> </ul>
<b>Pour exécution :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Diffusion interne au sein du pôle</i></li> <li>▪ <i>Partenaires pôle laboratoire</i></li> </ul>